

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à

Institut de Cancérologie de l'Ouest
Organisme de formation
Brigitte LEMARQUAND
15 rue André BOQUEL
49055 ANGERS Cedex 2

Mme M. NOM : NOM de naissance :

Prénom : Date de naissance :

RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) OUI NON

Si OUI, nous reviendrons vers vous pour préparer au mieux votre accueil.

Mode d'exercice dominant (> 50 %) Salarié libéral mixte

N° RPPS : ou N° ADELI :

Fonction : Service :

Établissement :

Adresse professionnelle :

CP : VILLE :

Tél. : E-Mail :

S'inscrit au programme DPC suivant : **ANTICANCÉREUX ORAUX À L'OFFICINE**

Date de la formation 14 décembre (Saint-Herblain) / 16 décembre (Angers)

Tarif de la formation : **400 €**

Dans le cadre du Développement Professionnel Continu, l'ANDPC prend en charge les frais pour les pharmaciens selon le forfait suivant : *(moins si vous avez déjà utilisé tout ou partie de votre enveloppe DPC)*

➔ **114,28 €** de paiement de l'ANDPC directement à notre organisme de formation pour les frais de formation.

➔ **188,56 €** d'indemnisation de professionnel de santé que l'ANDPC vous versera après la formation

Pour obtenir cette prise en charge, vous devez vous inscrire à la formation (**Référence n° 12232100015**)

Attention, depuis le 01/07/2021, il faut avoir migré son compte de mondpc.fr à agencedpc.fr !

Merci de joindre à votre courrier un chèque de règlement de 400 € à l'ordre de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest

Si vous avez effectué une inscription sur mondpc.fr et que nous l'avons validée, nous vous demandons d'envoyer un chèque au montant du restant dû de la prise en charge de l'ANDPC pour les frais de formation (par exemple si votre prise en charge est de 114,28€, il faut nous envoyer un chèque de 285,72 €).

Une convention de formation vous sera adressée à réception de ce bulletin d'inscription dûment complété et du chèque de règlement.

Date :

Signature et cachet

Sauf opposition de votre part, les noms et adresses des participants sont informatisés afin de faciliter la gestion et l'organisation des formations. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ces informations pourront faire l'objet d'un droit d'accès ou de rectification.